

**ÉNONCÉ DE POSITION DE L'ÉQUIPE MULTIDISCIPLINAIRE DES SOINS PRIMAIRES
DU CENTRE DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE CARLINGTON SUR LES EXEMPTIONS
DU PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE**

Le 10 août 2020

Nous, les cliniciens de soins primaires du Centre de santé communautaire Carlington, croyons dans la prestation des meilleurs soins possible aux gens d'ici. À la lumière des nouvelles recommandations universelles concernant le port du masque ainsi que des nombreux appels venant de patients préoccupés par le port du masque universel, nous avons décidé d'examiner les données disponibles. À ce jour, les données probantes à l'appui du port du masque durant la pandémie de COVID-19 l'emportent sur les risques théoriques. **Par conséquent, nous préconisons le port du masque universel en plus du maintien d'une distance physique de deux mètres en tout temps et du lavage des mains fréquent effectué correctement (ou de l'utilisation d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool).**

Les personnes qui refusent de porter un masque sans exemption médicale justifiée pourraient, par mégarde, contribuer à la propagation de la COVID-19 dans la communauté.

Cependant, il y a des circonstances exceptionnelles qui justifieraient la possibilité d'envisager une exemption au port du masque pour certaines personnes, notamment :

- les personnes, surtout les enfants, atteintes de troubles graves du traitement sensoriel;
- les patients ayant une difformité du visage qui empêche le port du masque;
- les enfants de moins de deux ans;
- les enfants de moins de cinq ans (sur le plan cognitif ou du développement) qui refusent de porter un couvre-visage et qu'on ne peut pas convaincre de le faire;
- les personnes atteintes du syndrome de stress post-traumatique chez qui le port d'un couvre-visage est un élément déclencheur;
- les cas extrêmes d'agoraphobie ou de phobie de l'asphyxie (qui date depuis longtemps avant le début de la pandémie);
- les personnes ayant des troubles cognitifs ou une déficience intellectuelle ou celles atteintes d'un trouble du spectre de l'autisme chez qui le port d'un couvre-visage provoquera un état de détresse ou de désorganisation grave;
- les personnes incapables de mettre ou d'enlever le couvre-visage sans aide;
- les personnes ayant besoin d'une mesure d'adaptation en vertu du *Code des droits de la personne de l'Ontario* ou de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (la mesure d'adaptation doit avoir trait au port d'un couvre-visage; le confinement dans un fauteuil roulant ne serait pas admissible à une exemption).

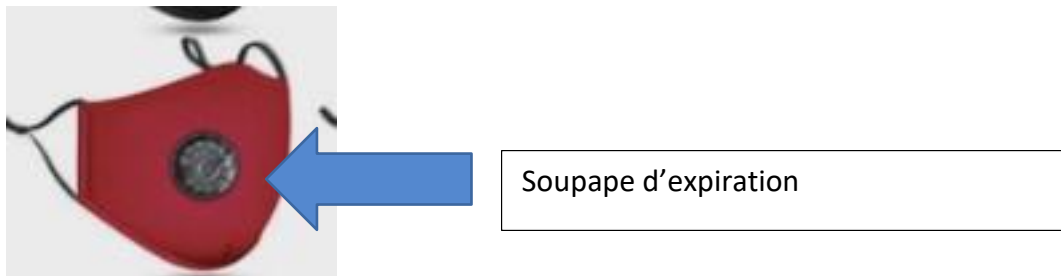
Si, à la lumière des critères ci-dessus, vous croyez avoir droit à une exemption, ou si vous voulez discuter de vos préoccupations avec un fournisseur de soins de santé, appelez la clinique pour obtenir un rendez-vous virtuel. Ce rendez-vous se fera avec votre propre médecin (ou un conseiller, s'il y en a un de disponible et si vous le demandez).

Nous recommandons fortement aux personnes qui sont exemptées du port d'un couvre-visage d'éviter les espaces publics intérieurs.

IMPORTANT

- L'ASTHME n'est PAS une contre-indication au port du masque.
- Une maladie pulmonaire obstructive chronique (MPOC), y compris la bronchite chronique ou l'emphysème, n'est PAS une contre-indication au port du masque.
- L'inconfort causé par le masque n'est pas un motif d'exemption.
- L'acné causée par le masque n'est pas un motif d'exemption.
- Les patients qui reçoivent de l'oxygène au moyen d'une canule nasale peuvent porter un masque par-dessus la canule. Cela ne nuit pas à la capacité de continuer à recevoir de l'oxygène et ne diminue pas non plus le taux d'oxygène.

Il ne faut PAS utiliser les masques avec soupape d'expiration, car ils n'empêchent pas les gouttelettes respiratoires infectieuses d'être projetées dans les airs; autrement dit, ils ne protègent pas les autres contre la COVID-19 et ils ne freinent pas la propagation du virus. **Par conséquent, les patients qui se présentent à la clinique portant un masque avec soupape d'expiration ne pourront pas entrer à moins de le remplacer par un couvre-visage sans soupape d'expiration.**



Patients atteints d'une maladie respiratoire comme l'asthme et une MPOC

« AUCUNE donnée n'indique que le port d'un masque facial entraîne une exacerbation (une "poussée") d'une affection pulmonaire sous-jacente. » -- La Société canadienne de thoracologie (société professionnelle qui fournit aux médecins et aux patients des lignes directrices concernant l'asthme et les MPOC).

Les personnes atteintes d'une maladie pulmonaire chronique comme l'asthme ou une MPOC sont plus à risque que les autres d'avoir une forme grave de la COVID-19. Être atteint d'un problème respiratoire chronique est une raison convaincante de porter un masque plutôt qu'un motif pour ne pas en porter un. Par conséquent, **nous n'accorderons pas d'exemption aux patients atteints d'une maladie pulmonaire chronique.**

Le port du masque et les sentiments d'anxiété ou la difficulté à respirer quand on porte un masque

Le port d'un masque pourrait susciter des sentiments d'anxiété et de panique (y compris un essoufflement, lequel est un symptôme d'anxiété). Si vous ne pouvez pas tolérer le port d'un masque en raison de ces symptômes, vous devriez :

- essayer différents types de masques et de tissus pour découvrir ceux que vous pouvez mieux tolérer;
- essayer de porter le masque pendant de courtes périodes à la maison, en le portant de plus en plus longtemps au fil des jours jusqu'à ce que vous puissiez bien le tolérer;
- visiter le site <https://www.counsellingconnect.org/> – c'est une excellente ressource où vous pouvez discuter avec un thérapeute de l'inconfort causé par le masque;
- consulter un conseiller afin d'obtenir un soutien, des conseils et une aide sous forme de désensibilisation ou de thérapie cognitivo-comportementale;
- éviter les espaces publics intérieurs, si rien ne fonctionne, ainsi que toutes les situations où il n'est pas possible de pratiquer la distanciation physique.

Merci de votre compréhension, de votre patience et de votre compassion.

Références

1. Recommandations de la Société canadienne de thoracologie sur l'utilisation de masques faciaux par le public pendant la pandémie de SRAS-CoV-2 (COVID-19), 2 juin 2020.
2. L'Association pulmonaire : Les masques faciaux non médicaux et la COVID-19 (<https://www.poumon.ca/sant%C3%A9-pulmonaire/maladies-pulmonaires/covid-19-coronavirus-fr>).
3. Joint Statement on Importance of Patients with Chronic Lung Disease Wearing Facial Coverings During COVID 19 Pandemic (déclaration faite conjointement par l'American College of Chest Physicians, l'American Lung Association, l'American Thoracic Society et la COPD Foundation), 17 juillet 2020.

***Adaptation, avec permission, d'un énoncé de position de l'équipe de santé Happy Valley Family Health Team, de St. Mary's, en Ontario.